

Chapitre 8

LA QUESTION DE LA « SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉCOLE » DANS LA RÉVOLUTION DE 1848

1. ALLEMAGNE : LA LUTTE POUR UN ENSEIGNEMENT DÉMOCRATIQUE ET SÉPARÉ DES ÉGLISES PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848-1849

1.1. « Indépendance » et « séparation » de l'école et des Eglises : débats autour d'une revendication majeure

La « troisième vague » révolutionnaire, contre laquelle les régimes de la Sainte-Alliance avaient cru pouvoir se prémunir, déferle néanmoins sur l'Europe au printemps 1848. Deux mois après les troubles de Palerme, et moins d'un mois après les journées de février à Paris qui imposent la République, la révolution éclate à Vienne, où elle chasse Metternich lui-même (13-15 mars) ; à Munich, où elle contraint le roi Louis Ier à abdiquer (19 mars) ; à Berlin, où Frédéric-Guillaume IV doit promettre une constitution (18-21 mars). Dans ce grand bouleversement qui parcourt l'ensemble de l'Allemagne, et grâce auquel les bases principales des systèmes politiques semblent pouvoir être refondées dans un esprit de liberté et de fraternité – les deux maîtres mots du « *printemps des peuples* » –, la question scolaire, c'est-à-dire la mise sur pied d'un système éducatif modernisé et démocratique, surgit comme l'une des tâches majeures du moment. Parmi les réformes à mettre en œuvre sur le plan éducatif, la suppression de la tutelle des deux Eglises reconnues sur l'enseignement populaire apparaît comme une question centrale – d'autant qu'avec la révolution c'est l'idéologie même de l'*Etat chrétien*, et la collaboration étroite qu'elle légitime entre les pouvoirs politique et religieux, qui se trouve directement frappée.

La question de la « *séparation de l'Eglise et de l'Ecole* » sort ainsi de l'ombre où l'avaient maintenue jusqu'alors la crainte de la censure et les mesures administratives ou policières signalées plus haut. Elle constitue l'une des principales lignes de clivage des forces politiques dès les élections au Parlement de Francfort (mai 1848) ; on la trouve au cœur du remarquable mouvement d'auto-organisation des instituteurs du printemps et de l'été 1848 ; elle occupe à l'automne une part prépondérante du débat sur l'école au Parlement de Francfort. Sans prétendre à une présentation d'ensemble de la question, depuis longtemps objet de recherche historique outre-Rhin (voir bibliographie), on en donnera ici un rapide aperçu. Une large place sera faite aux écrits et aux discours des principaux représentants du courant laïcisateur, pour la plupart non traduits en français à ce jour, mais que les historiens de l'éducation ouest- et est-allemands ont largement publiés et étudiés selon des grilles de lecture qu'on aura l'occasion de signaler.

Si considérable est au printemps 1848 le discrédit de l'alliance traditionnelle des Eglises et des trônes que les forces politiques conservatrices elles-mêmes se rallient, sous peine de ne plus exister politiquement, à la formule de l'« indépendance » (*Unabhängigkeit*) de l'Eglise et de l'Etat, comme de l'Eglise et de l'école. Le manifeste électoral de l'Union allemande, proche de l'aristocratie protestante, est ainsi formulé :

Instruction mise en place et dirigée par l'Etat. Indépendance de l'Eglise et de l'Ecole. Liberté d'enseignement. Amélioration de la situation matérielle des enseignants. Suppression du droit d'école et introduction d'une taxe scolaire générale.

C'est là reprendre presque mot pour mot le programme des libéraux du *Vormärz*. Ces derniers, soucieux avant tout pour leur part de mettre rapidement un terme à une révolution

qui met par toute l'Allemagne les trônes en péril et risque de conduire à une république dont ils ne veulent pas, se contentent de cette concession et s'arrêtent à la formule d'« *indépendance réciproque* », qui laisse dans l'ombre la question de l'identité confessionnelle des écoles : devaient-ou non continuer à distinguer *écoles évangéliques* et *écoles catholiques* ? L'aile gauche démocratique répond nettement pour sa part qu'il n'en est plus question. Le journal républicain *L'Ami du Peuple*, rédigé par l'étudiant silésien Adolf Schöffel, revendique ainsi, au point 10 de son programme :

*Séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire pleine et entière liberté de croyance. L'Etat n'a pas à se préoccuper de la croyance [Glaube], mais de la culture [Bildung] de ses citoyens. Dans les écoles n'est enseignée aucune religion particulière ; les opinions religieuses sont abandonnées à l'initiative des particuliers. Libre choix des enseignants de religion [Glaubenslehrer] ou des ministres dans les communautés qui estiment en avoir besoin, par les communautés mêmes*¹.

L'opposition entre croyance et culture est ici cardinale. Le concept de *Bildung* comme idéal d'éducation est à la fois démocratisé – on a vu que c'était déjà la préoccupation de Fichte – et totalement sécularisé, puisqu'il est présenté comme l'opposé de la foi (Fichte encore peut ici servir de référence). En conséquence, l'école « séparée de l'Eglise » doit non seulement se libérer de l'inspection par le clergé et cesser d'assurer l'enseignement du catéchisme, mais aussi rejeter toute identité confessionnelle. Dans ces quelques lignes remarquables sont indiqués les axes essentiels de tout le mouvement ultérieur de lutte pour la laïcisation de l'Etat comme de l'Ecole en Allemagne. Les propositions de Schöffel témoignent également de l'impact des mouvements de démocratisation des Eglises sur la façon de penser la question de la séparation dans l'Allemagne de 1848 : la question du mode de désignation des prêtres et des pasteurs n'est pas totalement considérée ici comme une question interne à une société religieuse privée, puisque les préférences de *L'Ami du Peuple* vont nettement à leur élection par la communauté des croyants – une revendication fréquente dans les premiers mois de 1848.

« *Indépendance* » d'un côté, « *suppression des liens* » ou « *séparation* » (*Trennung*) de l'Eglise et de l'Etat, comme de l'Eglise et de l'Ecole, de l'autre : c'est une ligne de clivage forte que le vocabulaire politique de ce printemps 1848 dessine entre monarchistes modérés et républicains. Les plus déterminés parmi ces derniers soulignent cette démarcation en précisant qu'ils se prononcent pour une « *séparation totale* [völlige Trennung] *de l'Eglise et de l'Etat* » (point 13 du programme du Parti communiste, rédigé par Marx, publié le 5 avril 1848)².

1.2. Le mouvement d'auto-organisation des instituteurs allemands et la question laïque (A. Diesterweg, E. Hinze, K. Wander)

La suppression de la censure, la liberté de réunion conquise dans les faits donnent en 1848 aux enseignants allemands, en particulier à ceux des *Volksschulen*, une liberté d'action inconnue jusque-là. « *Dans toute l'Allemagne eurent lieu des assemblées d'instituteurs, auxquelles souvent prirent part des enseignants d'autres niveaux ; ainsi l'assemblée des enseignants berlinois de Tivoli [Berlin] et celle des enseignants saxons à Leipzig fin avril, celle des enseignants*

¹ « *Les revendications du peuple* », in W. GRAB, *op. cit.*, p. 83. Arrêté le 21 avril 1848 après la parution du numéro 5 de son journal, ce jeune émule de Marat fut condamné à 6 mois de prison. Libéré, il entra en relation avec Marx. Il fut tué dans un combat contre les troupes prussiennes le 21 juin 1849.

² W. GRAB, *op. cit.*, p. 74 (texte allemand) et F.-G. DREYFUS, *Histoire des Allemagnes*, Colin, 1970, p. 233-234 (traduction française). Ce programme est l'un des rares à s'opposer explicitement au financement public des Eglises : « *Les ministres de toutes confessions sont rémunérés uniquement par les contributions volontaires de leur communauté.* »

*du Nord de l'Allemagne à Hambourg et la seconde assemblée des enseignants saxons au début d'août. »*³

Cinq cents participants à l'Assemblée de Berlin, neuf cents à Leipzig, quand la Prusse entière compte un peu plus de vingt mille instituteurs de *Volksschulen* : on ne peut évidemment plus parler d'un mouvement marginal. En septembre 1848 se déroule à Eisenach l'assemblée de fondation de l'*Union Générale des Enseignants Allemands (Allgemeine Deutsche Lehrerverein)*, acte de naissance du syndicalisme enseignant outre-Rhin. Environ trois cents délégués de toute l'Allemagne, instituteurs, mais aussi enseignants de *Realschulen* et même de *Gymnasien*, y prennent part.

L'*Appel aux enseignants prussiens* rédigé en avril 1848 par l'instituteur berlinois Eduard Hinze, animateur avec Diesterweg du mouvement d'organisation des enseignants de la capitale prussienne, illustre bien l'état d'esprit qui y domine alors⁴. La continuité avec le mouvement d'émancipation de l'école y est affirmée dès le premier point de ce programme scolaire, avec la revendication d'un *Ministère de l'instruction (Unterrichtministerium)*, séparé du *Ministère des cultes*. « *Un Ministère des cultes pourrait-il obtenir la confiance du monde enseignant ? Même s'il n'était plus dirigé par un Eichhorn, correspondrait-il au cri des enseignants depuis 50 ans [sic], qui s'est fait entendre sur tous les tons par tout le pays : « Emancipation de l'école vis-à-vis de l'Eglise ? » Non ! Si l'Ecole doit agir en toute indépendance, alors c'est un ministère indépendant qu'il lui faut.* » L'inspection ecclésiastique doit être remplacée (point 4) par une « *inspection par des professionnels de l'école* » (*Schulmänner*) : « *Demandez à tous les instituteurs de campagne de Prusse ce qu'ils veulent. La réponse générale sera : « Libérez-nous des ecclésiastiques ! » A la division confessionnelle des écoles doit se substituer un système éducatif unifié : « Toutes les différences de religion et de confessions entre les écoles doivent disparaître. Notre revendication est : « l'école est un établissement d'Etat. »*

Ce programme de séparation radicale de l'Eglise et de l'école s'inscrit dans une problématique d'ensemble particulièrement audacieuse d'unification démocratique du système éducatif. Hinze revendique non seulement la gratuité à tous les niveaux d'enseignement, mais bien la mise sur pied d'un système scolaire unique et égal pour tous : « *Les différences de castes doivent tomber. C'en est assez des écoles de pauvres, des écoles pour la bourgeoisie urbaine, des écoles pour rois et pour nobles : toutes les écoles sont pour tous !* » Hinze va jusqu'à revendiquer « *l'égalité organique de l'école primaire, du gymnase et de l'université* », à laquelle doit correspondre l'établissement d'un corps enseignant lui-même unifié.

Cette aspiration à un système éducatif reconstruit sur la base de la double suppression de la division religieuse et de la division sociale est caractéristique de ce qu'on a pu appeler l'utopie pédagogique des réformateurs scolaires de 1848. Elle se retrouve dans l'*Appel aux enseignants d'Allemagne*, rédigé par Karl Wander et adopté par la seconde Assemblée générale des enseignants de Saxe (5 août 1948) :

Vous tous qui travaillez à l'éducation de la jeunesse d'Allemagne ; que vous appreniez au jeune enfant dans une garderie les premiers mots de sa langue maternelle ou que vous lisiez avec vos élèves Homère et Cicéron ; que vous expliquiez l'ABC aux petits ou que vous conduisiez la jeunesse dans les allées sacrées du savoir ; que vous formiez des lettrés [Gelehrte] ou des hommes de métier ; que vous croyiez à un Messie révélé ou à un Messie à venir ; que vous vous nommiez catholiques romains ou catholiques allemands ; que vous - apparteniez à une communauté de foi stricte ou à une paroisse libre : nous exerçons le même

³ Rainer BÖLLING, *op. cit.*, p. 82.

⁴ On trouvera une dizaine de textes programmatiques au fond assez similaires dans le recueil *Programme zur bürgerlichen Nationalerziehung in der Revolution von 1848/49*, Helmut KÖNIG ed., Volk und Wissen Volkseigener Verlag, 1971. Le texte d'Eduard HINTZE, *Aufruf an den preußischen Lehrerstand*, se trouve aux p. 103-111.

*métier, agissons dans l'unité pour en assurer le succès ! Unissons-nous dans l'Association générale des enseignants d'Allemagne !
Son but est de réaliser une école du peuple allemand uni dans un seul et -même organisme*⁵.

Cette Assemblée, où Wander, bien que non-saxon, joue un rôle prépondérant⁶, lui donne l'occasion de s'exprimer à nouveau sur la question de l'émancipation. On notera la radicalisation de son propos par rapport aux deux textes de 1840 et 1843 évoqués au chapitre précédent (il s'agit d'un résumé sténographié, le texte du discours n'ayant pas été conservé) :

*La question posée est celle de l'émancipation, un mot qui depuis des dizaines d'années remue l'Allemagne et a donné lieu à des interprétations très diverses. L'émancipation de l'école, continue l'orateur, n'est pas autre chose que le fait qu'elle s'institue elle-même – et c'est, affirme-t-il, ce qu'elle est en train de -faire, conduite par l'esprit du peuple, qui doit à tout moment l'inspirer. C'est pourquoi il est indispensable que l'école fasse régner en son sein un autre principe que celui qu'elle a suivi jusqu'ici, en se laissant persécuter par l'Eglise. Le conflit avec cette dernière est inévitable. L'Eglise veut former des citoyens de la cité céleste, et l'école, des citoyens de ce monde [Erdenbürger, « citoyens de la Terre »] et pour cette vie. L'église demande : « Crois-tu ? » L'école : « Comprends-tu ? » Ce qu'elle exige, c'est qu'on pense*⁷.

Le conflit avec l'Eglise, dont Wander, on l'a vu, espérait quelques années plus tôt pouvoir faire l'économie, est désormais perçu comme découlant en quelque sorte de la nature des choses. Wander ne souhaite pas la disparition des Eglises, mais se prononce désormais pour leur retrait total hors de l'école⁸. Quant à l'enseignement religieux, qu'il voulait seulement déconfessionnaliser auparavant, c'est maintenant sa suppression pure et simple qu'il envisage. Son discours du 5 août 1848 se conclut ainsi :

L'Eglise apprend : « L'homme est corrompu et incapable de faire le Bien », l'école prend appui sur la devise : « Formez des hommes à notre image, et que ceux-ci soient nos égaux ». Un orateur précédent a dit que l'école ne doit pas être confessionnelle, mais purement chrétienne. Allons plus loin encore : elle ne doit éduquer que pour l'humanité, elle ne doit donner que les fondements communs à tous les êtres humains, de sorte que les enfants juifs aussi puissent fréquenter nos écoles. Le devoir de l'Etat humain pour lequel il faut combattre maintenant est de former à l'école des êtres humains... L'émancipation, conséquence de la nouvelle liberté, est en marche ! »

⁵ In Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 50.

⁶ Le compte rendu sténographié porte : « Après lecture des noms des orateurs inscrits, un congressiste propose de donner en priorité la parole à Wander « dont le nom a électrisé des centaines d'entre nous par toute la province ; à un tel martyr de la cause de l'école il faut donner la parole avant tous les autres. » La proposition est acceptée à « une large majorité » (Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 50).

⁷ In Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome II, p. 48.

⁸ Dans sa brochure programmatique du printemps 1848 (*L'ancienne école et la nouvelle, un mot aux représentants du peuple allemand et à tous les amis d'une véritable éducation populaire*), Wander fustigeait le « système Metternich » opprimant l'Allemagne entière comme « un cléralisme [qui] a partie liée avec l'asservissement du peuple ». Tous les ecclésiastiques ne sont pas des cléricaux, explique-t-il en substance : « Nous accueillons comme des amis du peuple [ceux qui] ont combattu avec courage et esprit de sacrifice pour un avenir meilleur. » Mais le ministre d'une confession chrétienne peut-il être un éducateur tant qu'il n'a pas tout au moins répudié le dogme du péché originel ? Assurément non, répond-il : « Des ecclésiastiques qui admettent comme un point de doctrine que l'homme est fondamentalement un être corrompu sont d'emblée incapables de travailler à l'édification de la nouvelle école du peuple. Car ici il s'agit de former des hommes. Et qui veut et doit former des hommes doit -croire à la bonté de la nature humaine... ; il ne doit pas se tourner vers le ciel dans un au-delà inconnu, il doit apprendre à bâtir sur la Terre » (Gerd HOHENDORF, *op. cit.*, tome 2, p. 28 à 41).

Dans une Allemagne secouée par la fièvre révolutionnaire, la réforme de l'école est aussi à l'ordre du jour du mouvement ouvrier naissant. Faisant suite à toute une série de rassemblements locaux, le Congrès général des travailleurs, réuni à Berlin du 23 août au 3 septembre 1848 (et qui devait être à l'origine de la *Fraternité ouvrière* animée par Stefan Born, la première grande organisation ouvrière en Allemagne), adopte une résolution indiquant : « *L'école, qui est un établissement public, est de ce fait séparée de l'Eglise* »⁹.

La question-clé était cependant politique : quel gouvernement fallait-il mettre en place pour réaliser ce programme ? Le vague de l'expression employée par Wander (« *l'Etat humain* ») cache son hésitation – qu'il partage avec la plupart des démocrates de 1848 – à aborder de front la question centrale de la nature du régime qui devait sortir du bouleversement révolutionnaire : des monarchies constitutionnelles, ou une république ?

1.3. La question de la séparation de l'Ecole et des Eglises au Parlement de Francfort (août-décembre 1848)

Au Parlement de Francfort, où se jouait en définitive le sort de la révolution, la plupart des députés ne souhaitaient pas l'option républicaine. La constitution qu'ils élaborèrent à l'automne 1848 était destinée à être mise en œuvre par les monarchies régnantes. Dans ce cadre politique, les forces contre-révolutionnaires, parmi lesquelles « *l'une des plus efficaces a été l'action des Eglises* » (Jacques Droz)¹⁰, bousculées au printemps 1848, purent reprendre l'initiative, et bientôt l'offensive, tandis que la défaite des ouvriers parisiens en juin, puis l'écrasement de l'insurrection à Vienne en octobre, affaiblissaient l'aile gauche. Les débats sur l'école, qui durèrent du 21 août au 9 décembre, furent cependant marqués par de très vifs affrontements¹¹. Les textes finalement adoptés auraient considérablement fragilisé, s'ils avaient été mis en application, la place des Eglises allemandes dans l'appareil scolaire.

L'essentiel du débat concernant les rapports Eglises-école porta sur la question de l'inspection ecclésiastique. Il se déroula en trois temps (on suivra ici l'analyse ancienne – 1911 – de Richard Lempp, historien de la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat à l'Assemblée de Francfort, qui ne se réduit pas à la question scolaire¹²). Dans un premier temps, la commission scolaire désignée par les constituants voulut « *placer le système éducatif tout entier sous la supervision de l'Etat et supprimer l'inspection du clergé en tant que telle* »¹³. Le 25 septembre était votée une formulation selon laquelle : « *L'ensemble du système éducatif est placé sous la surveillance de l'Etat et est enlevé à l'inspection du clergé comme tel.* »

⁹ Jacques Pierre GOUJON, *La Social-démocratie allemande (1830-1996), de la révolution au réformisme*, Paris, Aubier, 1996, p. 44.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 481 (chapitre « Les Eglises et la révolution »).

¹¹ Le discours du naturaliste Karl Vogt fit scandale, à la fois parce qu'il revendiquait le droit à l'athéisme (« *Il faut pouvoir être athée* ») et qu'il appelait à une véritable croisade déchristianisatrice : « *Je suis pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais c'est à condition que l'Eglise soit anéantie. Pour moi, toute Eglise quelle qu'elle soit est un obstacle à la civilisation* » (cité par J. DROZ, *op. cit.*, p. 499). Dans la mesure où on peut considérer la première affirmation publique de son athéisme par un député comme un indice du degré de sécularisation d'une société, on peut mettre en rapport le discours de Karl Vogt à Francfort en septembre 1848 avec celui du conventionnel Jacob Dupont en décembre 1792 (voir chapitre 3, note) et avec celui du leader de la *secular society*, Charles Bradlaugh, au parlement britannique en 1889 (chapitre 9).

¹² Richard LEMPP, *Die Frage der Trennung von Kirche und Staat im Frankfurter Parlament*, Tübingen, 1913. La date de publication de cet ouvrage est significative : au cours de la décennie précédente (à partir de 1904), la question de la séparation de l'Eglise et de l'Ecole, de l'Eglise et de l'Etat était revenue en Allemagne au premier plan de l'actualité (en relation avec la loi de 1905 en France, mais aussi en raison d'une évolution propre à l'Allemagne, voir chapitre 14).

¹³ *Ibid.*, p. 22.

Le même jour étaient adoptés en commission l'acquisition par les instituteurs du statut d'employé d'Etat – le statut, plus favorable, de fonctionnaires d'Etat dont jouissaient les ministres des cultes catholique et évangélique (protestant) n'étant pas remis en cause – et le principe de leur élection par les communes, tandis qu'était votée l'expulsion des Jésuites¹⁴. L'assemblée fut noyée sous un flot de pétitions indignées, impulsées par les Eglises. Une commission de rédaction de la constitution reprit alors le texte. L'inspection du clergé fut rétablie, pour le seul enseignement religieux toutefois. La discussion finale par l'ensemble des députés, au début de décembre, confirma cette formulation qui préservait l'inspection ecclésiastique, tout en la limitant au seul enseignement religieux (dans ce cadre, nécessairement confessionnel). Le texte final portait donc (article 153) : « *L'enseignement et l'éducation sont placés sous le contrôle de l'Etat et sont, à l'exception de l'enseignement religieux, retirés de l'inspection du clergé comme tel.* »

Les Eglises avaient en définitive sauvé l'essentiel dans la tourmente. Avec le raffermissement des monarchies un moment ébranlées, l'inspection ecclésiastique ne devait subir dans les faits aucune limitation. La Constitution octroyée à Berlin par Frédéric-Guillaume IV (5 décembre 1848), si elle accordait des concessions importantes (dans le domaine scolaire : gratuité de l'enseignement et statut d'employé d'Etat pour les maîtres), ne disait mot au sujet de l'inspection par le clergé, ce qui revenait à confirmer la situation antérieure. Le caractère confessionnel de l'instruction religieuse scolaire, et donc des écoles elles-mêmes, était réaffirmé : « *L'enseignement religieux dans les écoles primaires relève de la compétence des religions correspondantes* » (article 21).

Le reflux est bientôt évident. Après l'échec des dernières insurrections (mai-juillet 1849), la répression s'abat sur les têtes du mouvement. Wander est définitivement révoqué de l'enseignement en 1850 et émigre aux Etats-Unis ; de lourdes peines de prison sont prononcées. Frédéric-Guillaume IV s'emporte en ces termes devant les directeurs des écoles normales prussiennes qu'il avait convoqués (1849) : « *Vous et vous seuls êtes à blâmer pour le malheur qui s'est abattu sur la Prusse l'an dernier. La pseudo-éducation irrégulière des masses en est la cause, et c'est vous qui l'avez répandue sous le nom de savoir véritable.* »¹⁵ L'ancien « Etat d'autorité » se réinstalle. « *Les maîtres sont devenus muets* », constate Diesterweg dans l'article de 1851 cité au chapitre précédent. Quelques écoles libres, au programme dépourvu d'enseignement religieux, fondées en 1848, sont fermées (ainsi l'école de la libre commune de Hambourg, accusée d'athéisme, en 1853¹⁶). Le pasteur de Halle, Wicislenus, l'un des chefs de file du mouvement de contestation au sein de l'Eglise protestante, fait ce constat désabusé :

Partout en Europe, l'Etat tend la main à l'Eglise. L'ancienne autorité politique s'appuie elle-même sur l'autorité de la foi, et la première sait qu'elle doit tomber avec la seconde. Ainsi s'explique la marche sympathique de l'Etat vers l'Eglise. L'Eglise elle-même est devenue un

¹⁴ Des députés justifiaient cette laïcisation institutionnelle de l'école au nom de la nécessaire sécularisation de ses objectifs. Plusieurs noms sont indiqués (avec une explicite réprobation) par Eugène Rendu, dans le compte rendu du voyage d'étude qu'il effectue en Allemagne en 1854 au compte du Ministère français de l'Instruction publique, qui cite cette formule : « *Le mal fondamental, le mal intime des écoles primaires, c'est que la jeunesse y soit élevée en vue d'un salut éternel* » (Discours du député Reinhard, in Eugène RENDU, *De l'Education en Allemagne du Nord, et de ses rapports avec les doctrines religieuses*, Paris, Hachette, 1855, p. 42).

¹⁵ Cité par E. C. HELMREICH, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶ « *On accuse d'athéisme l'école de la libre commune, quand il est de notoriété qu'on ne s'y occupait en aucune façon d'instruction religieuse quelconque* » (*Rheinische Blätter*, journal dirigé par A. Diesterweg, cité par E. RENDU, *op. cit.*, p. 207). On notera que pour Eugène Rendu, qui ne cache pas son indignation devant cette phrase de Diesterweg, son auteur révèle là sa duplicité morale (car ne pas parler de Dieu à des élèves, c'est leur faire croire qu'il n'y a pas de Dieu) ; on peut à l'inverse y voir un sens très moderne de la laïcité, en tant que refus de toute incitation à croire ou à ne pas croire.

*établissement de l'Etat, spécialement l'Eglise protestante. C'en serait fait d'elle en peu d'années, si l'Etat retirait sa main*¹⁷.

En octobre 1854, le ministre prussien de l'Instruction publique et des Cultes, von Raumer, publie trois très importants décrets, les *Regulative*, connus sous le nom de son rédacteur, Ferdinand Stiehl : la religion est au centre du processus de socialisation et d'acculturation de l'élève de milieu populaire¹⁸; la tutelle des Eglises sur l'enseignement primaire (*Volksschulen*) comme sur les écoles normales ; le programme d'enseignement religieux confessionnel renforcé, sa haute signification morale proclamée. Le pasteur (ou le prêtre) est rétabli dans ses prérogatives de représentant local de l'Etat (des mesures identiques sont prises au Wurtemberg en 1855, en Bavière en 1859). Au même moment, au retour d'une mission officielle en Allemagne, Eugène Rendu, haut fonctionnaire du Ministère français et catholique convaincu, fait avec une sorte de frisson rétrospectif, le récit de ces années où avait été mise en action outre-Rhin « *cette machine de guerre qu'on appelle l'émancipation de l'école* ». Dieu fasse, écrit-il en substance, que jamais ne revienne cette époque sombre où la « *suppression de l'enseignement confessionnel [était] le cri de ralliement que le politique jetait au pédagogue et que le pédagogue renvoyait au politique* ». Rendu un hommage appuyé au gouvernement protestant prussien pour avoir réussi à juguler le danger, Rendu conclut, au moment même où en France l'école publique vient d'être réorganisée sur la base de la loi Falloux : « *A considérer dans son rôle social, et indépendamment de toute question dogmatique, qu'est-ce que l'Eglise ? Le point d'appui pour la résistance, le pouvoir modérateur par excellence vis-à-vis des passions révolutionnaires.* »¹⁹

2. LES PARTISANS DE L'ABOLITION DU CONCORDAT ET DE LA LAÏCISATION DES PROGRAMMES SCOLAIRES EN FRANCE DE 1848 À 1850

2.1. Le ralliement de l'Eglise catholique à la République et la marginalisation des partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

La révolution de février 1848 détruit la Monarchie, mais épargne l'Eglise. « *Mieux, note A. Dansette, elle sollicite ses prières* »²⁰. Le climat de religiosité qui s'empare de la vie politique de la Seconde République naissante fait vivement contraste avec l'anticléricisme dominant quelque vingt ans plus tôt lors de la chute de Charles X : Edgar Quinet a raconté ces scènes étonnantes de réconciliation de l'Eglise catholique et du peuple à Paris, lors des plantations des arbres de la liberté²¹. Les plus hautes autorités de l'Eglise, de leur côté, ne ménagent pas leurs

¹⁷ WICISLENUS : *Neue Reform, zur Förderung der Religion der Menschlichkeit*, cité par E. RENDU, *op. cit.*, p. 22. Ce jugement politique, émanant d'une des figures en vue du mouvement protestant des *Amis de la lumière (Lichtfreunde)* des années 1840 (voir chapitre 5) mérite ici d'être signalé à plusieurs titres. D'une part, parce qu'il jette une lumière vive sur le processus réel de séparation des sphères publique et privée en contexte protestant, aujourd'hui parfois présenté comme une évolution non conflictuelle : on doit constater que les authentiques promoteurs de ce point de vue dans l'Eglise protestante de Prusse voyaient, au début des années 1850 encore, leurs paroisses et leurs « écoles libres » fermées par l'Etat, eux-mêmes étant parfois excommuniés par leur Eglise. Par ailleurs, on peut noter que Wicislenus situe son propos au niveau européen en posant le problème, central pour une approche historique du « fait religieux » au XIXe siècle, du rôle joué dans la survie des Eglises chrétiennes de toute confession par les Etats (c'est-à-dire, pour ce qui concerne ce travail, par les dispositions légales concernant l'acquisition d'une foi dans un cadre scolaire). Notons enfin que Wicislenus, comme La Mennais (de qui il peut être rapproché), voit avec confiance à terme dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat le point de départ d'un renouveau de la foi chrétienne, qu'il espère d'autant plus vive qu'elle ne sera plus contrainte.

¹⁸ Cf. l'analyse des décrets de Stiehl (« *Stiehlschen Regulative* ») par F. MEYER, *Schule der Untertanen...* p. 237.

¹⁹ E. RENDU, *op. cit.*, p. 97, 41 et 181.

²⁰ A. DANSETTE, *op. cit.*, p. 265.

²¹ E. QUINET, *L'Enseignement du peuple*, Paris, Hachette, 2001, p. 45-48 (éd. originale 1850).